

pour 19 en Corrèze

Bulletin n° 129 septembre 2024

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Ussac Pays de Brive CDIS

FSU 19

L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Déposé le 02/10/2024

**Pour l'Enseignement,
l'Éducation, la
Recherche, la Culture
en Corrèze**

Bulletin trimestriel de la
section Corrèze de la
Fédération Syndicale
Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.
CPPAP : 0725 S 07414.
Dépôt légal : à parution

Directrice de publication :
Nathalie Ribière

Sommaire :

- P1 : éditorial
- P 2 : déclaration FSU au conseil supérieur de l'éducation
- P 3 : la FSU territoriale arrive en Corrèze
- P 4 : « choc des savoirs » : mobilisées pour gagner
- P 5 : AESH une rentrée sous tension
- P 6-7 : une rentrée « inédite »
- P 8 : financer massivement le LP doit être une priorité
- P 9 : Pour l'accès aux soins les retraités se mobilisent
- P 10-11 : lycées privés : les financements records de la région
- P 12 : Contactez la FSU de Corrèze

Éditorial

La rentrée 2024 est une « rentrée réussie ». A la FSU de Corrèze, ces mots ne sont pas les nôtres. Ce sont ceux de la nouvelle, et cinquième ministre de l'éducation nationale depuis trois ans, Anne Gennetet. Outre nous parler de sa belle mère et de sa grand-mère lors de son discours de rentrée le 23 septembre dernier, la locutrice de la rue de Grenelle aura donc jugé bon d'inaugurer son action par un méprisant déni de réalité.

En effet, cette rentrée n'est pas réussie. Sur le plan politique, le moment est celui d'un grave et sans précédent déni démocratique. Avec la dissolution qui a largement ouvert les bancs de l'assemblée à l'extrême droite raciste et xénophobe, le vaudeville des consultations et la trêve olympique décrétée unilatéralement, E. Macron a rejeté la nomination d'une première ministre du Nouveau Front Populaire. Le NFP était pourtant arrivée en tête du second tour des élections législatives grâce au « barrage républicain ». C'est donc Michel Barnier, dont le nom a été adoubi par un RN faiseur de rois, qui vient de nommer un gouvernement à droite toute et jusque dans l'impasse.

Cette suite de décisions irresponsables - dont le seul but est l'accélération de la politique de défense des intérêts des plus riches et de casse des services publics et de la sécurité sociale - ne fera qu'accroître la colère populaire et les fracturations de la société. Le gouvernement Barnier entend en effet poursuivre une politique pudiquement dite « de l'offre » qui consiste à exonérer massivement le capital d'impôts et de cotisations, asséchant ainsi les recettes de l'Etat qui financent les services publics et celles de la sécurité sociale. Défendre la sécurité sociale et l'accès aux soins, c'est l'objectif des organisations de retraités du groupe des 9 (page 9). Comme eux, il est plus que jamais nécessaire d'œuvrer collectivement à une prise de conscience de ces logiques ultralibérales afin de stopper le dur plan d'austérité que prépare le gouvernement.

La rentrée n'est pas réussie non plus dans l'éducation (page 4-7). La crise du recrutement se poursuit. La continuité de la politique de « choc des savoirs » est annoncée. Opération de tri social de la maternelle au baccalauréat, évaluations permanentes et mesures prescriptives visant à limiter la liberté pédagogique des enseignants, le « choc des savoirs » est pourtant massivement

rejeté par nos professions. Ces mesures rétrogrades, dont un certains nombres n'ont pas vu leurs décrets d'application publiés, vont à l'encontre de notre projet d'une école émancipatrice et doivent être abrogées.

La nomination d'un ministre délégué à la réussite scolaire et à l'enseignement professionnel sous la seule tutelle de la ministre de l'Éducation ne lève pas toutes les craintes quant à l'avenir des lycées professionnels. Les éléments de langage ministériels vantant une « voie d'excellence » ne peuvent cacher la réalité du sabotage du lycée professionnel au profit de l'apprentissage. Financer massivement les lycées privés doit être une priorité (page 8).

L'école inclusive est à la peine. Les AESH sont l'exemple de ces métiers pourtant si utiles mais dévalorisés et méprisés par l'institution (page 5).

Dans la Fonction Publique, plus largement, la nomination de l'ultralibéral Guillaume Kasbarian fait peser la menace de la mise en application du projet de son prédécesseur : la liquidation du statut de la fonction publique, gage d'indépendance et héritage de la Libération. Plus que jamais là encore, la mobilisation des personnels est nécessaire dans la fonction publique d'Etat ou la fonction publique territoriale pour la défense et l'élargissement du périmètre du statut. La création du syndicat de la FSU territoriale en Corrèze est à ce titre une bonne nouvelle (page 3) !

Dans ce contexte austéritaire, l'argent coule pourtant à flot pour les lycées privés. La région Nouvelle Aquitaine a ainsi versé un financement record pour ces établissements alimentant ainsi le séparatisme scolaire (page 10-11). L'argent public doit aller à l'école publique !

Partage des richesses, revalorisation salariale, défense de la sécu, abrogation de la réforme des retraites, les motifs de mobilisation ne manquent pas. Les mobilisations du 1^{er} octobre en appellent d'autres pour faire reculer le gouvernement et avancer vers le progrès social.

■ Nathalie Ribière et Séverin Geffroy, co-secrétaires FSU 19



CSE : Déclaration FSU de septembre 2024

De mémoire, jamais un Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) ne s'est tenu aussi tôt après la rentrée, d'autant plus que celle-ci se déroule sous la communication d'un Premier ministre et d'une ministre de l'Éducation démissionnaires depuis plus d'un mois. Une rentrée où Nicole Belloubet, en charge des affaires courantes, continue à défendre et à porter les orientations de la politique éducative du Président Macron pourtant largement contestée par une grande partie de la communauté éducative et désavouée dans les urnes.

Une fois de plus, cette rentrée inédite n'a pu se dérouler que grâce à l'engagement indéfectible de l'ensemble des personnels, qui ont à cœur d'accueillir les élèves et les étudiant·es dans les meilleures conditions possibles. Cependant, l'École a besoin de stabilité, d'une direction claire et de moyens pour sortir de la crise structurelle dans laquelle elle s'enfonce, comme en témoigne la crise de recrutement qui perdure. L'École est à un point de bascule : salaires, conditions de travail, programmes, « choc des savoirs », école inclusive, lycée professionnel... Pour la FSU, il n'y a plus de temps à perdre. L'École a besoin d'un changement de cap urgent.

Ces dernières années, la détérioration progressive des conditions de travail, l'enchaînement de réformes inadaptées aux besoins réels et non pensées dans leur mise en œuvre, et le manque criant de moyens, notamment pour garantir une véritable inclusion scolaire, ont érodé l'engagement et la motivation des personnels et déstabilisent notre École.

La communication gouvernementale sans mise en œuvre de moyens en personnel ne permet pas de développer une politique de prévention et d'accompagnement des élèves et de personnels victimes de violence et de harcèlement, de lutter contre les discriminations, de développer l'égalité filles-garçons et l'Éducation à la Vie Affective et sexuelle. Elle participe à déstabiliser d'autant plus les personnels qui ne peuvent faire face aux attentes légitimes du public.

La santé des élèves n'est toujours pas une priorité ministérielle. Les besoins des élèves ne cessent pourtant d'augmenter sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit alloué. La réforme, plus que suspendue, doit être abandonnée au profit de la création d'emplois et de la création d'un Master spécialisé pour les infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Dans un contexte où les professionnel·les de l'éducation se sentent dévalorisé·es, subissant à la fois un déclasserement salarial et une dégradation continue de

leurs conditions d'exercice, le sous-financement chronique fragilise profondément notre système éducatif. L'école publique, pilier essentiel de la République, mérite mieux. Il est impératif de doter l'ensemble des personnels des moyens nécessaires pour accomplir pleinement leurs missions et redonner du sens à leur métier, de stopper le séparatisme social à travers la concurrence du privé, de stopper le tri social des élèves qui est désormais institutionnalisé, de redonner de l'ambition pour la réussite et l'émancipation de tous les jeunes. Il n'y a plus de temps à perdre !

En Nouvelle-Calédonie, la révolte sociale déclenchée en mai dernier par l'impéritie du chef de l'État, a causé des dégâts de grande ampleur à l'école calédonienne. Des établissements n'ont pas encore retrouvé un fonctionnement normal et des élèves n'ont toujours pas repris le chemin des établissements scolaires. Au-delà de l'aménagement des examens, des mesures d'urgence sont nécessaires pour permettre à tous les élèves de bénéficier d'enseignements de qualité. Des établissements doivent être reconstruits. Concernant les diplômes professionnels, rappelons que la priorité doit être de permettre à l'ensemble des jeunes de retrouver au plus vite des conditions de formation de qualité, garantissant l'acquisition et la reconnaissance d'un niveau de qualification. C'est pour cela que des temps de formation supplémentaires doivent être priorités, et que, pour certain·es candidat·es, le report d'examen ne doit pas être écarté par facilité ou pour des raisons budgétaires, au bénéfice de la mise en œuvre d'aménagements des modalités de certification. Pour la FSU, l'État doit verser en urgence et sans condition, les aides financières permettant la reconstruction, le maintien et le développement du service public d'Éducation (établissements, formations...) sur tout le territoire Calédonien.

En cette rentrée, la FSU et ses syndicats sont mobilisés pour obtenir des améliorations du service public de l'Éducation ainsi que des conditions d'exercice et de rémunération de tous ses personnels. Elle pèsera avec force pour que le Parlement vote dès cet automne une loi de finances à la hauteur des enjeux, garantissant un budget ambitieux permettant de revaloriser nos métiers pour que cesse la crise de recrutement, permettant de réduire les effectifs par classe, de mettre en place un moratoire sur la carte scolaire sans nouvelle fermeture de classes, et de stopper les fermetures de formations professionnelles initiales sous statut scolaire prévues dans les lycées professionnels.

La FSU territoriale arrive en Corrèze

C'est à Brive que s'est tenue le 17 septembre dernier l'assemblée générale de refondation de la FSU territoriale en Corrèze.

Le SNUTER-FSU, ou FSU territoriale est l'organisation syndicale regroupant les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leurs métiers, leur statut, leur employeur.

Elle défend et syndique des personnels relevant de différents statuts : Les agents titulaires et contractuels, les emplois aidés, les apprentis... qui exercent leurs missions dans les Communes, les Départements, les Régions, les Centres de Gestion, le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), les CCAS, les Caisses des écoles, les offices publics de l'habitat, les établissements publics relevant de l'intercommunalité: les Métropoles, les Communautés d'Agglomérations, les Communautés de Communes, les Syndicats Intercommunaux... Les Assistantes maternelles et les Assistantes familiales. Les agents titulaires et contractuels travaillant dans les établissements d'accueil socio-éducatif des services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Départements. Les personnels sous statut de droit privé des O.P.H, des associations ou des services concédés assurant des missions de service public: eau, pompes funèbres, restauration, animation périscolaire, prévention spécialisée, tourisme, culture, sport...

Lors de cette assemblée générale, il a été souligné que face aux attaques qui se multiplient contre la Fonction Publique tout entière, les services publics, ses missions et ses fonctionnaires, il est plus que jamais nécessaire de réagir et de s'organiser collectivement.

Vous pouvez contacter les militants de la FSU territoriale en Corrèze en écrivant à snuter19@snuter-fsu.fr



Abrogation du « choc des savoirs »

SNES mobilisé·es pour gagner



Huitième rentrée depuis l'accession d'Emmanuel Macron au pouvoir et une fois de plus, la désillusion prime chez les personnels de l'Éducation nationale. Comment pourrait-il en être autrement alors que les attentes restent fortes en termes de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail pour tous les collègues du second degré ? Au contraire, tout semble fait pour dégrader un peu plus le métier et les conditions d'exercice.

Ainsi, les enseignants de collège sont particulièrement touchés en cette rentrée par la désorganisation et les incertitudes corrélées à la mise en place du "choc des savoirs" et une de ces mesures étendards empruntée à l'extrême droite : les groupes de niveaux.

En mars dernier, notre éphémère ministre de l'Éducation Nationale Gabriel Attal affirmait en effet sur les plateaux de télévision « *qu'à partir de la rentrée prochaine, en français et en mathématiques, en sixième et en cinquième dans un premier temps, les élèves seront dans des groupes de niveau avec des élèves du même niveau* ».

Aujourd'hui, à l'échelle de la France, 64,5 % des collèges ne mettent pas en place les groupes de niveau tels que souhaités par Gabriel Attal.

L'échec relatif de cette entreprise de tri social et de destruction du collège unique est à mettre au crédit de la campagne de mobilisation menée en particulier par le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans les établissements du second degré, dans le cadre d'une large intersyndicale.

En Corrèze, le constat est identique. Si certains collègues ont cru bon de se lancer dans cette entreprise d'assignation sociale des élèves en respectant à la lettre les directives ministérielles, d'autres, grâce aux efforts des militants syndicaux du SNES-FSU et l'instauration d'un rapport de force, ont opté pour la mise en place de groupes hétérogènes en sixième et en cinquième.

Nous pourrions nous en réjouir si l'organisation des groupes en barrettes n'impactait pas lourdement les conditions de travail des élèves et des personnels. Des contraintes fortes d'emploi du temps pèsent sur

les enseignant·es. Les collègues à temps complet dans leur établissement ont déjà bien du mal à s'y retrouver dans ce un grand bazar qui tient, une fois de plus, davantage du bricolage institutionnalisé et de l'affichage que d'une mesure réellement efficace pour faire progresser les élèves. Mais quid des enseignant·es en service partagé sur deux voire trois établissements ? La mise en place des groupes de niveaux, maquillés désormais en groupes de besoins met sous tension les personnels dont beaucoup témoignent de leur colère ou de leur désarroi.

Outre la mise en place chaotique du « choc des savoirs », cette rentrée est une nouvelle fois marquée par des situations ubuesque dans le traitement des personnels. Heures supplémentaires imposées entraînant des compléments de service dans d'autres établissements alors que les besoins existent dans l'établissement de rattachement, pression accrue sur les personnels en particulier les personnels contractuels ou AESH génèrent souffrance au travail et accélèrent l'inquiétante crise du recrutement.

Le service public d'éducation – richesse de celles et ceux qui n'en ont pas - paye une nouvelle fois très cher la politique de l'offre qui assèche les recettes fiscales et détourne l'argent public au profit des détenteurs du capital.

Cette situation témoigne de l'échec cinglant de Gabriel Attal, ex-ministre de l'éducation nationale et ex-premier ministre. Mais ne nous y trompons pas, la nomination de Michel Barnier par le président de la République, outre qu'elle bafoue gravement le résultat démocratique des urnes, constitue la marque d'une volonté de maintenir une politique inique de casse des Services Publics dont celui de l'éducation nationale.

Plus que jamais il est donc nécessaire de nous mobiliser largement pour obtenir l'abrogation du « choc des savoirs » et pour que des mesures soient prises en urgence : augmentation immédiate des salaires sans contreparties et abandon du Pacte, création de postes, diminution des effectifs dans les classes, création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH.

■ SNES-FSU 19



AESH Une rentrée sous tension

Cette nouvelle rentrée ne se fait pas sous les meilleurs auspices pour l'Ecole inclusive, les élèves en situation de handicap et les AESH.

Cette année, les moyens accordés couvrent à peine les notifications mutualisées (a minima), la quotité horaire des notifications individualisées n'est pas toujours respectée et les contrats des AESH restent des temps partiels imposés (19h / 24h / 29 h au mieux dans le secondaire).

Comment vont être gérés au fil de l'année les notifications en attente, les arrêts maladies, les congés maternités, les démissions, les départs en retraite ?

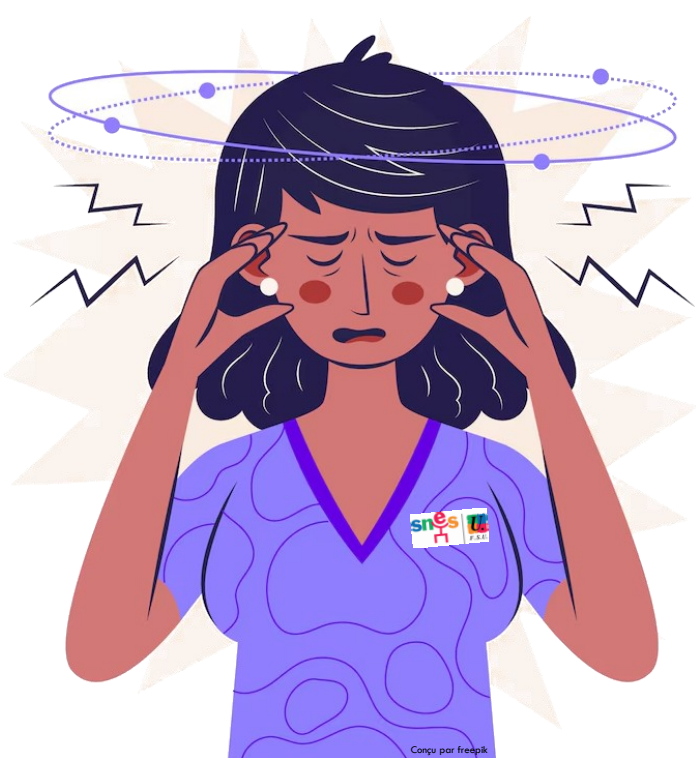
Les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap se dégradent d'année en année mais avec elles, les conditions de travail des AESH. Malmenées par les méthodes managériales mises en place par l'Éducation nationale, les collègues subissent au quotidien la suspicion, la méfiance, l'infantilisation, la précarité.

La pression administrative pèse lourd sur leurs épaules alors que la confiance, la reconnaissance permettraient aux AESH d'envisager leur quotidien plus sereinement pour assurer leurs missions auprès des élèves parmi les plus fragiles accueillis dans nos établissements,

N'hésitez pas à aller à la rencontre des AESH dans votre établissement. Comme tous les agents de la fonction publique, ils - elles peuvent se syndiquer, faire grève, participer au conseil d'administration de leur établissement, aux stages syndicaux et Heures d'Information Syndicales.

Invitez les à ne pas rester isolé.es, à adhérer aux syndicats de l'éducation de la FSU pour défendre leurs missions vers un métier reconnu, refuser la précarité, faire entendre et respecter leur voix, défendre l'école inclusive comme un service public de l'éducation de qualité et qui ne laisse personne au bord du chemin.

■ Catherine Soares



Une rentrée « inédite »

- Voilà bien l'adjectif qui a été décliné à l'infini pour désigner cette rentrée 2024 /2025 !
- Heureusement pour les 15 793 élèves corréziens que les enseignant.e.s sont professionnel.le.s et conscient.e.s des missions qui sont les leurs pour avoir assuré la rentrée sans texte de cadrage, dans le plus grand des flous quand à la mise en œuvre de certaines mesures voulues par le gouvernement « démissionnaire ».

En effet, en refusant le choix des urnes, le président aura attendu 52 jours pour nommer un premier ministre. Michel Barnier, issu des LR, parti n'ayant remporté que 62 sièges à l'Assemblée nationale devient premier ministre avec l'accord tacite du R.N. qui a joué de fait le rôle d'arbitre dans sa nomination. Pour continuer à mener la même politique économique et sociale, Emmanuel Macron s'appuie donc sur l'extrême droite faisant fi du front républicain qui a pourtant prévalu au mois de juin.

Au 16 septembre, soit 3 semaines après le reprise, aucun gouvernement n'est constitué et l'Éducation nationale n'a toujours pas de ministre...

Le calendrier politique avait déjà bouleversé le calendrier institutionnel puisque le CSA D ne s'est pas tenu en juin, comme d'habitude, pour confirmer les ajustements de carte scolaire mais a été reporté au mardi 3 septembre.

Lors de CSAD le DASEN a proposé l'ouverture de 3 postes et demi répartis comme suit :

- ⇒1 poste à la maternelle de Cosnac (qui avait subi une fermeture en février...)
- ⇒1 poste à Joliot Curie à Tulle
- ⇒0.5 poste à Saint Pantaléon de Larche (Bernou)
- ⇒0.5 poste à la maternelle de Bort les Orgues
- ⇒0.5 poste à l'école de Soursac.

La délégation FSU a voté pour ces mesures d'ajustements. Bien que partiellement

satisfaisantes, ces mesures reconnaissent des situations que nous défendons depuis de nombreuses années (Soursac, Joliot Curie).

Toutefois, certaines écoles auraient méritées un meilleur examen de leur effectif, en particulier la prise en considération des TPS que les mairies inscrivent. Ainsi la maternelle d'Allasac, placée en situation de vigilance à chaque carte scolaire, continue d'avoir des effectifs beaucoup trop chargés en dégradant l'accueil des plus jeunes élèves et en malmenant toute l'équipe de l'école (enseignant.e.s, AESH, ATSEM).

La situation de l'école maternelle de Cosnac est une illustration des aberrations auxquelles conduit la politique budgétaire et comptable qui prévaut depuis plusieurs années. En effet, au mois de février, la décision de fermeture a été validée en CDEN. La collègue titulaire a donc perdu son poste et a été obligée de participer au mouvement dans un contexte de plus en plus difficile. Deux jours après la rentrée, une collègue est nommée à titre provisoire...

Il ne faut pas se leurrer quand à la création de ces 3 postes et demi. Ils sont le résultat de postes « récupérés ». Un poste EDEIS, collègues qui interviennent pour l'inclusion des élèves à besoin éducatif particulier, un demi poste pour un dispositif d'accueil d'élèves polyhandicapés qui ne verra pas le jour et le reste sur la brigade des remplaçants.

Quand on connaît les difficultés de remplacement dans notre département, cette ponction ne laisse rien augurer de bon...

La FSU a voté contre les mesures de carte scolaire en février. Nous avons toujours dénoncé les conséquences désastreuses de politique qui ne sont que comptables. Trop de collègues se voient refuser des temps partiels sur autorisation quand cette demande est un appel pour pouvoir « durer » dans le métier. Trop de collègues n'obtiennent pas satisfaction aux mutations interdépartementales et se mettent en

disponibilité pour pouvoir continuer d'avoir une vie de famille. Ce sont très souvent les femmes qui sont impactées par ces mesures injustes en terme de traitement et d'avancement.

La situation de l'école ne cesse de se dégrader. Le_s agent.e.s sont malmené.e.s et les élèves subissent les conséquences des politiques successives de coupe budgétaire.

Pour la première fois en Corrèze, nous faisons la rentrée avec les 15 postes de psychologues de l'Education nationale pourvus !!!! Nous avons saisi le DASEN et les IEN de chaque circonscription pour alerter sur la situation, devenue totalement intenable de nos collègues et sur les conséquences de leur absence pour nos élèves. Mais cette bonne nouvelle ne saurait masquer la réalité de la prise en charge des difficultés de nos élèves. Depuis 2008, la Corrèze n'a plus un seul RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté) complet.

L'intersyndicale académique a interpellé la Rectrice sur ce point. Sa réponse n'était pas à la hauteur de l'enjeu. Il est devenu quasi impossible d'obtenir une prise en charge dans les CMPP de notre département. L'institution laisse les élèves, leur famille et les enseignant.e.s dans un grand dénuement.

C'est dans ce contexte dégradé que la FSU-SNUipp a appelé les agent.e.s de l'Education nationale à une journée d'action le mardi 10 septembre.

Le mot d'ordre ne se limitait pas à dénoncer les

évaluations nationales standardisées même si ces dernières sont une illustration de la politique managériale voulue par le gouvernement « démissionnaire » et que nous condamnons.

Nous avons en effet appelé les collègues à refuser les évaluations nationales et à défendre leur liberté pédagogique. Nous avons été capables de préparer et de réussir la rentrée sans ministre.

Nous sommes capables de faire la classe, d'évaluer nos élèves et de différencier nos apprentissages pour la réussite de chacun ,pas pour organiser le tri social ! Nous invitons chaque collègue à reprendre la main sur le métier et à refuser de se laisser réduire à un rôle d'exécutant.

Mais nous avons également appelé à la mobilisation pour obtenir des recrutements supplémentaires, pour améliorer les moyens pour l'inclusion scolaire, pour soutenir les AESH dont la précarité est devenue tout à fait intolérable et pour faire respecter les droits des personnels.

Cette mobilisation en appellera d'autres... Le déni de démocratie du président de la république, sa volonté de continuer à mener une politique libérale et dévastatrice pour le service publique d'éducation imposera à la FSU-SNUipp de continuer à prendre ses responsabilités.

Une autre école est possible. Nous ne cesserons pas de revendiquer une école ambitieuse, égalitaire et émancipatrice. Plus que jamais, nous aurons besoin de chacune et de chacun d'entre vous pour l'exiger et la faire vivre.

■ FSU-SNUipp 19

**CRÉONS L'ONDE
DE CHOC**



Non au choc des savoirs, **Oui** au choc des moyens !



Financer massivement les LP doit être une priorité !

Alors que le gouvernement s'apprête à voter le budget le 1^{er} octobre, et qu'aucune augmentation de celui de l'Education Nationale n'est à l'ordre du jour, il est bon de rappeler qu'il n'en fût pas toujours autant.

⇒ En effet, une politique dite « de l'éducation prioritaire » a été instaurée en 1982. Elle créait 363 Zones d'Éducation Prioritaires.

Ces ZEP, situés dans des zones particulièrement défavorisées, recevaient des moyens supplémentaires, permettant par exemple d'enseigner en effectif réduit ou d'avoir davantage d'AED.

⇒ Les LP sont créés en 1985.

⇒ En 1990 le nombre de ZEP est porté à 558.

⇒ A la rentrée 1999, on ne parle plus de ZEP mais de REP. Il n'y a plus de zone géographique considérée comme défavorisée, mais des établissements travaillant en Réseau d'Education Prioritaire.

Cette redéfinition des besoins entraîne la sortie du dispositif de 700 établissements scolaires, notamment ceux situés en zone rurale, mais 1559 écoles, collèges ou lycées passent en REP.

⇒ En 2006 les lycées - et donc également les LP - sont sortis du dispositif REP.

Dès lors, des moyens supplémentaires ne seront accordés que sous forme de saupoudrage, et uniquement sous condition de l'obtention d'un label (« Ambition Réussite », « Eclair », ou/ et de l'élaboration de projets particuliers.

⇒ Depuis la rentrée 2015, de rares moyens sont encore déployés pour des lycées classés « politique de la ville », « Contrats Locaux d'Accompagnement » ou « cité éducative ». Aucun de ces labels ou dispositif n'entraîne une hausse de la DGH pour l'établissement concerné.

Les CLA illustrent au contraire la déconstruction de la politique nationale d'éducation prioritaire en soumettant l'octroi de financements à l'obligation de résultats des projets. Ces derniers, pour cause de DGH insuffisante, ne peuvent être réalisés qu'à coup d'HSE, d'IMP ou de Pacte.

Or, les lycées professionnels accueillent en majorité des élèves issus des milieux les plus défavorisés. L'Indice de Position Sociale de 80 % des LP est inférieur à la moyenne nationale.

Alors que plus d'un tiers des élèves de collèges classés en REP ou REP+ sont orientés vers le LP, aucune politique nationale volontariste n'est prévue au budget de financement .

La FSU réaffirme la nécessité d'un label REP reposant sur des critères nationaux, transparents et égaux, seul garant d'obtention de moyens sans mise en concurrence des écoles et établissements pour la prise en charge des difficultés scolaires des élèves des milieux populaires, qui n'ont que l'école pour apprendre.

Pour la FSU, le label de l'éducation prioritaire doit être unique de la maternelle au lycée général, technologique et professionnel.

■ Céline Droal SNUEP-FSU





POUR l'accès aux soins pour toutes et tous

Les organisations des retraité·es du G9 se mobilisent

En cette rentrée, l'exigence de politiques publiques ambitieuses est plus que jamais d'actualité. Le triptyque revendicatif des 9 organisations de retraité·es (CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires) demeure, quel que soit le gouvernement mis en place : pouvoir d'achat des pensions, santé et services publics.

Aujourd'hui, les questions d'accès aux soins font partie des premières préoccupations de la population et notamment des retraité·es. Dans ce cadre, nos neuf organisations ont décidé de lancer une grande campagne de mobilisation autour de cette question : difficultés pratiques, géographiques et financières pour accéder aux services de soin et de santé. Initiative qui s'inscrit dans la durée. La situation du secteur de l'autonomie, faute de loi de programmation, est catastrophique. Les tarifs des complémentaires santé, indispensables si on veut se soigner, ne cessent d'augmenter.

Un questionnaire, envoyé aux équipes locales en juin, recense les dysfonctionnements, les besoins et aussi les mobilisations dans les départements, qui se poursuivent. Comment leur donner un retentissement national et élargir la protestation ? Pour répondre à cet enjeu, nos 9 organisations, réunies le 3 septembre, ont pris un certain nombre de décisions :

- ⇒ -Le mercredi 9 octobre : conférence de presse dans tous les départements et à Paris* sur un état des lieux, les mobilisations et nos propositions pour défendre la sécurité sociale et le système public de santé. Cette journée est un point d'étape pour appeler à la multiplication de mobilisations et d'initiatives en territoires pour préparer une action nationale d'ici la fin de l'année.
- ⇒ Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et du PLF dont les annonces de restrictions budgétaires provoquent bien des inquiétudes.
- ⇒ Nous adressons une demande de rencontre aux groupes parlementaires pour exposer nos revendications.
- ⇒ Les mobilisations pour l'accès aux soins sont étroitement liées à la question du pouvoir d'achat. La santé

coûte cher : les renoncements à se soigner ne cessent d'augmenter. Or la perte du pouvoir d'achat des retraité·es depuis début 2017 s'élève, au 1er juillet 2024, à 5,3 points (18,9 % d'inflation - 13,6 % de revalorisation de la pension). Et la somme des pertes pendant les 90 mois de cette période s'élève à 3 mois de pension.

Nos organisations ont décidé d'agir pour le rattrapage et l'augmentation des pensions au 1er novembre pour les complémentaires et pour la revalorisation des pensions de base au 1er janvier 2025.

Pour les organisations de retraité·es,
la rentrée sera

combative !





Fédération Syndicale Unitaire

Lycées privés :

Selon des informations données par Mediapart, entre 2016 et 2023, les treize régions métropolitaines ont versé 1,2 milliard d'euros de subventions facultatives aux lycées privés.

La région Nouvelle-Aquitaine se situe au 4^{ème} rang des régions françaises (devant le Grand Est et l'Île de France) en ayant versé 108 millions d'euros de subventions facultatives aux lycées privés durant cette période. Cela représenterait l'équivalent de 3180 euros par lycéens scolarisés dans le privé, soit plus du double de ce qui est versé en Occitanie. Ces chiffres viennent s'ajouter à la publication des Indicateurs de Position Sociale de ces établissements, avec une surreprésentation des csp + dans le privé par rapport au public, au refus d'engagement vérifiable sur le sujet de la mixité sociale ou d'un meilleur contrôle public au niveau national et régional sur la gestion de ces établissements et qui pour certains, comme en Nouvelle Aquitaine, sont mis en cause devant la justice mais continuent de toucher leurs subventions.

Ces chiffres interrogent d'autant plus que notre région connaît des difficultés financières importantes. Il est inacceptable que des fonds publics soient alloués en dehors des obligations légales à des établissements privés qui, de surcroît, n'ont pas les mêmes contraintes que les

établissements publics en matière de secteur et de carte scolaire, ne participent que très peu aux objectifs de mixité sociale ou d'accueil des élèves en situation de handicap et sont au contraire vecteurs de ségrégation voire de séparatisme scolaire. Rappelons que pendant ce temps, les établissements publics accueillent les élèves sans distinction avec les problèmes posés par les difficultés sociales des familles et par les missions supplémentaires, notamment d'inclusion. Cet argent pourrait servir à la mise en place de projets permettant par exemple d'améliorer l'accueil de ces élèves ou d'aider les projets culturels dans Enfin, il est absolument nécessaire de rééquilibrer les financements entre le public et le privé. Celui-ci ajoute en effet aux financements de l'État et des collectivités l'apport financier des familles ainsi que d'autres structures. Le secteur privé est ainsi renforcé, rendu attractif pour certaines familles, et cela crée des inégalités supplémentaires dans notre système éducatif.

L'amélioration des conditions de réalisation des missions du service public, avec une réponse appropriée aux besoins de nos territoires et de la population, passe par son financement renforcé grâce au refléchage de ces crédits à tous les niveaux dont le niveau régional.

les financements records de la région Nouvelle Aquitaine



Il est impératif que les financements publics soient utilisés de manière transparente, afin de garantir à l'ensemble des élèves l'accès à des services publics renforcés, facteurs de réussite personnelle, professionnelle et d'équité. Il s'agit aussi d'avoir un discours cohérent vis à vis de la laïcité et notamment dans l'École. La laïcité est fondamentale pour l'émancipation des jeunes, la formation de leur esprit critique, la transmission de connaissances fondées sur des savoirs scientifiquement validés, un accueil de toutes et tous sans aucune forme de discrimination. Les financements des établissements privés participent aujourd'hui à consolider les inégalités sans répondre à ces impératifs, c'est pourquoi, notre demande s'inscrit naturellement, dans notre région, dans des valeurs de progrès social que nous pensons partagées.

Nous exigeons donc, avec la plus grande fermeté, une transparence totale sur l'ensemble des financements dont les établissements scolaires privés bénéficient directement ou indirectement. Nous demandons également une remise à plat de ces financements afin de les ramener dans un premier temps au minimum légal en attendant de pouvoir les supprimer complètement. Nous tenons à votre disposition pour permettre toute avancée dans ce sens.

■ La FSU Nouvelle Aquitaine

L'argent public doit aller à l'école publique !



Conçu par freepik



Fédération Syndicale Unitaire

Contactez la FSU de Corrèze

26 avenue Guynemer
19 100 BRIVE

05.55.86.19.59 - Permanence les mardis

www.fsu19.fsu.fr

fsu19@fsu.fr

Co-secrétaires : Nathalie Ribière et Séverin Geffroy



Vos élu·es dans les instances

Comité social d'administration spécial départemental (CSASD)

Titulaires

RIBIERE Nathalie
CHAMPETIER Romain
PINEAUD Françoise
BARROS Didier
GEFFROY Séverin

Suppléant·es

ROSSANDER Karine
POUGET Fabienne
SIEG Nathalie
AGNOUX Laëtitia
LESCURE Sandra

Formation spécialisée

Titulaires

CHAMPETIER Romain
RIBIERE Nathalie
LESCURE Sandra
BARROS Didier
AGNOUX Laëtitia

Suppléant·es

MILLOT Marie
SIEG Nathalie
GONCALVES Karine
GEFFROY Séverin
RAVA Cédric

Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

Titulaires

PINEAUD Françoise
POUGET Fabienne
DROAL Céline
BARROS Didier
AGNOUX Laëtitia
RIBIERE Nathalie
PRECIGOUT Anne

Suppléant·es

SIEG Nathalie
CHASSELINE Jean-Marc
GEFFROY Séverin

Commission départementale d'action sociale plénière

Titulaires

GOUGHBAR Nadia
PINEAUD Françoise
BRUSCOLINI Marie
ROULON Laëtitia
CHASSELINE Jean-Marc
VERNEDAL Clément

Suppléant·es

Commission départementale d'action sociale permanente

Titulaire

GOUGHBAR Nadia
Suppléante
ROULON Laëtitia



adhérent·e à un syndicat de la FSU

PARTICIPEZ AU

**CONGRÈS
DEPARTEMENTAL**

en Corrèze 16-17 janvier 2025



Fédération Syndicale Unitaire